

un cadre et un contenu

LES PROGRAMMES ACADEMIQUES ET DEPARTEMENTAUX

Préparés et rédigés par les services régionaux et départementaux de l'UNSS, après concertation, ils ont pour objet la mise en forme et en œuvre des actions devant satisfaire aux objectifs assignés aux différentes structures ainsi qu'à chaque niveau de concrétisation. Leur originalité est de prendre en compte les orientations nationales et les spécificités locales dans le cadre d'actions concertées, points de rencontres des propositions de l'UNSS et des attentes des A.S.

Ils ont pour vocation :

- de présenter les axes d'une véritable politique du sport scolaire prenant en compte l'ensemble des activités des A.S. du département et/ou de l'académie
- d'être les garants de la cohérence et de l'identité de l'UNSS, tout en respectant l'expression des diversités locales
- de mettre en œuvre la politique sportive validée par les conseils départementaux et régionaux UNSS
- de fédérer (s'il y a lieu) les activités développées dans le cadre des projets d'A.S. qui n'ont pu être prises en compte dans les programmes de district ou départementaux.
- de permettre une bonne articulation de tous les calendriers de rencontres, auxquels les A.S. sont susceptibles de participer.
- d'impulser des initiatives locales originales et d'examiner avec attention l'évolution des pratiques dans les A.S.

Enfin, le programme académique doit s'articuler obligatoirement avec le projet académique du Recteur dont il retient les axes prioritaires qu'il décline également avec son identité. Des indicateurs, librement choisis au sein de chaque département et académie, permettent

d'évaluer concrètement les actions retenues et l'utilisation des moyens en toute transparence.

LES PROGRAMMES SPORTIFS 2008-2012

Le Sport Scolaire trouve son positionnement dans la **valeur éducative** du **sport** et son expression dans les **rencontres inter établissements** ; à cet égard, le sport scolaire met en avant la **notion d'équipe**, y compris dans les sports individuels.

Les programmes sportifs 2004-2012 relèvent d'une démarche d'ajustement du programme sportif 2004-2008.

Le pôle compétition s'inscrit dans le triptyque « compétition, développement, responsabilisation » des **programmes UNSS**. Il est à noter que les compétitions « Excellence » sont traitées séparément dans le cadre des accords conventionnels avec les fédérations concernées.

Le pôle compétition suit un schéma traditionnel avec un **règlement national** et un **calendrier** qui s'appuie sur les dates d'organisation des **événements nationaux**.

De manière complémentaire, le **pôle développement** s'inscrit dans le cadre des **programmes académiques et départementaux** où des activités traditionnelles, nouvelles et autres initiatives sont prises en compte suivant un calendrier et des règlements adaptés aux conditions locales.

Dans le même temps, le **pôle responsabilisation** offre aux jeunes gens et jeunes filles la possibilité d'exercer les fonctions de juge ou d'arbitre après une formation et une certification propres à chaque niveau de compétition.

Si l'on veut réellement valoriser le champ de la « vie associative », les championnats de France doivent pouvoir être organisés **avec des élèves**. C'est pourquoi les **contenus doivent être adaptés** au milieu scolaire. A cet effet, les commissions mixtes nationales jouent un rôle majeur en étroite liaison avec le réseau d'enseignants experts en situation d'enseignement.